

Radio numérique terrestre (RNT)**Communiqué de
presse****Contact presse**

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

Le Gouvernement a décidé de ne pas demander au CSA l'attribution prioritaire de fréquences pour la diffusion en RNT des programmes de Radio France et Radio France Internationale sur les zones de Paris, Nice et Marseille mais se réserve la possibilité d'un engagement futur de ces deux sociétés nationales de programme en fonction des résultats des travaux initiés sur le sujet.

Quatre ans après le lancement des appels à candidatures de mars 2008 pour la diffusion de services de radio numérique terrestre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a rouvert ces appels sur les zones de Paris, Nice et Marseille le 23 avril 2012. En annonçant, le 10 mai dernier, qu'il procéderait d'ici à avril 2013 à des appels sur 20 agglomérations supplémentaires, le CSA a décidé d'engager le secteur dans un lancement à grande échelle de la radio numérique terrestre.

Ces appels à candidature s'inscrivent dans un environnement économique et technologique très incertain, sans que les expériences conduites dans d'autres pays européens permettent de lever ces incertitudes. En particulier, le lancement à grande échelle de la RNT engendrerait des surcoûts significatifs pour les radios publiques, liés à la nécessité devant laquelle elles se trouveraient de diffuser à la fois en modulation de fréquences et en numérique.

Le Gouvernement a donc pris la décision de ne pas demander l'attribution de la ressource radioélectrique pour la diffusion des services de Radio France et Radio France Internationale dans le cadre des appels à candidatures lancés par le CSA sur les zones de Paris, Nice et Marseille.

Pour autant, le Gouvernement ne se satisfait pas de la répartition actuelle des services radiophoniques sur le territoire : s'il est possible de recevoir plus de 50 radios à Paris, environ un tiers des Français reçoit moins d'une dizaine de services de radio en bande FM. Le Gouvernement souhaite donc approfondir la réflexion sur la réduction de cette fracture radiophonique.

La numérisation du média radio est un excellent instrument au service de cet objectif, et c'est dans cet esprit qu'elle doit être envisagée : il s'agit de proposer une offre de services riche et diversifiée sur tout le territoire, et ce quelles que soient les modalités d'écoute, au domicile comme en mobilité, tout en préservant l'économie parfois fragile des acteurs, en particulier les radios associatives et les réseaux locaux indépendants.

Dans cette perspective, le Gouvernement est attaché à ce que toutes les pistes soient étudiées. En particulier, il pilotera, en lien avec le CSA, une étude sur les usages de réception de la radio des Français situés en zones rurales recevant moins d'une dizaine de services en bande FM, qui pourra éclairer la réflexion sur les complémentarités à rechercher avec d'autres modes de réception, qu'il s'agisse de la RNT, de la radio hybride par voies satellitaire et terrestre (pour laquelle le CSA a lancé un appel à candidatures), ou de la radio sur internet aujourd'hui en plein développement. Enfin, le Gouvernement tient à encourager les efforts de certains éditeurs, en particulier les radios locales, pour tenter de trouver des solutions adaptées à leur modèle économique.

Enfin, sur la base des consultations menées auprès des différents acteurs de la radio, le Gouvernement envisage de prendre prochainement un arrêté d'autorisation de la norme DAB+, qui coexisterait ainsi avec la norme T-DMB, et enrichirait la période d'expérimentation en offrant deux voies techniques pour faire de la RNT, avec leur particularités de coûts et de modalités opératoires.

Paris, le 6 septembre 2012